



CD61/INF/11(A)

Point 8.11-A de l'ordre du jour provisoire

22 juillet 2024

Original : anglais

SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

1. La Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) s'est tenue du 27 mai au 1^{er} juin 2024 à Genève (Suisse). Le Président de l'Assemblée mondiale de la Santé était le Botswana, représenté par le Dr Edwin Dikoloti.
2. Cinq pays ont exercé la fonction de vice-présidents de l'Assemblée mondiale de la Santé en représentation de leurs régions respectives; le Guyana représentant la Région des Amériques. Le Brésil a assumé la vice-présidence de la Commission A et le Honduras a exercé les fonctions de rapporteur de la Commission B. La Région était également représentée au Bureau de l'Assemblée par les Bahamas, la Bolivie, Cuba, les États-Unis d'Amérique et le Guyana, ainsi qu'à la Commission de vérification des pouvoirs par Haïti et l'Uruguay.
3. Dans son accueil de haut niveau à l'Assemblée mondiale de la Santé,¹ le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a souligné l'importance des forums mondiaux tels que l'Assemblée mondiale de la Santé, notant le travail qui a été accompli pour élaborer un accord sur la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies et pour renforcer le Règlement sanitaire international (RSI). Le Dr Tedros a souligné la nécessité d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et de relever les principaux défis de la santé mondiale tels que le changement climatique, les déplacements et le fardeau croissant des maladies non transmissibles, entre autres. Il a en outre expliqué que pour atteindre ses objectifs, l'OMS doit être habilitée et équipée, citant le lancement du cycle d'investissement de l'OMS comme une étape majeure vers la mobilisation de ressources pour le travail de l'OMS. En conclusion, le Directeur général a exprimé l'espoir qu'un consensus pourrait être atteint sur les résolutions et décisions importantes qui avaient été soumises à l'examen.
4. Au cours de l'Assemblée mondiale de la Santé, les États Membres de la Région des Amériques ont participé activement aux discussions. L'action de l'OMS en matière d'urgences sanitaires a été un thème récurrent dans les déclarations des États Membres, en particulier les travaux du Groupe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au RSI. Au cours de l'Assemblée, des pays et des personnes de la Région des Amériques ont reçu divers prix et reconnaissances notables. Le Prix du Directeur général pour la santé mondiale a été décerné à Son Excellence Mia Mottley, Première ministre de la Barbade, pour son leadership en matière d'action climatique et de santé et pour son action à la présidence du Groupe de direction mondial sur la

¹ L'accueil de haut niveau du Directeur général à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/news-room/speeches/item/who-director-general-s-high-level-welcome-at-the-seventy-seventh-world-health-assembly-27-may-2024>.

résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'à la professeure Katalin Karikó et au professeur Drew Weissman, de l'Université de Pennsylvanie, pour leurs contributions exceptionnelles à la mise au point de vaccins à ARNm contre la COVID-19.

5. L'ordre du jour de l'Assemblée comprenait des points généraux relatifs aux questions techniques et sanitaires, ainsi que des points administratifs, budgétaires et institutionnels.² Comme les fois précédentes, ces questions ont été traitées par les commissions A et B, ainsi qu'en séances plénières.

6. La 77^e Assemblée mondiale de la Santé a adopté 20 décisions et 17 résolutions. Il s'agit notamment du quatorzième programme général de travail pour 2025-2028, d'une résolution historique sur les changements climatiques et la santé, ainsi que d'un ensemble d'amendements au RSI. Une liste des résolutions et décisions adoptées par la 77^e Assemblée mondiale de la Santé qui présentent un intérêt pour la Région des Amériques, les documents et résolutions connexes de l'Organisation panaméricaine de la Santé et certaines des implications des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé pour la Région figurent dans l'annexe.

Questions diverses : Conseil exécutif

7. La 155^e session du Conseil exécutif s'est tenue les 3 et 4 juin 2024. La présidence du Conseil exécutif était assumée par la Barbade. Le Brésil, le Canada, le Chili, le Costa Rica et les États-Unis d'Amérique occupent actuellement les cinq autres sièges du Conseil qui représentent la Région des Amériques.

8. L'ordre du jour de la 155^e session du Conseil exécutif comprenait le rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire, des questions de gestion, de gouvernance et de financement, ainsi que de dotation en personnel, entre autres.³ Les États Membres de la Région ont reconnu l'importance de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire, en particulier compte tenu des amendements récemment approuvés au RSI et des travaux en cours du Groupe intergouvernemental de négociation.

9. En ce qui concerne les dates des futures sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé, le Conseil a convenu du calendrier suivant :

- a) La cinquième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire tiendra sa cinquième réunion les 3 et 4 septembre 2024.
- b) Le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif tiendra sa quarante-et-unième réunion du 29 au 31 janvier 2025.
- c) Le Conseil exécutif tiendra sa 156^e session du 3 au 11 février 2025.

² L'ordre du jour de la 77^e Assemblée mondiale de la Santé, ainsi que d'autres documents connexes discutés dans le cadre de l'Assemblée, peuvent être consultés à l'adresse suivante : https://apps.who.int/gb/f/f_WHA77.html.

³ L'ordre du jour du 155^e Conseil exécutif de l'OMS, ainsi que d'autres documents connexes discutés dans le cadre du Conseil, peuvent être consultés à l'adresse suivante : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB155/B155_1Rev1-fr.pdf.

- d) La sixième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire se tiendra les 16 et 17 avril 2025.
- e) Le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif tiendra sa quarante-deuxième réunion du 14 au 16 mai 2025.
- f) La Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé se tiendra du 19 au 27 mai 2025.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

10. Le Conseil directeur est prié de prendre note de ce rapport et de formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.

Annexe

Annexe

Tableau 1. Sélection de résolutions adoptées par la 77^e Assemblée mondiale de la Santé, documents de référence et implications pour la Région des Amériques

Résolution	Documents de référence	Résolutions et documents connexes de l'OPS	Implications pour la Région
WHA77.1 Quatorzième programme général de travail, 2025–2028	Projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028 Document A77/16	CD60/INF/12 (2023) Quatorzième programme général de travail de l'Organisation mondiale de la Santé, 2025-2028	<p>En plus de servir de stratégie qui guidera les cycles d'investissement qui débiteront à la fin de 2024, le quatorzième programme général de travail 2025-2028 (quatorzième PGT) constituera une contribution importante au cadre de résultats qui sera élaboré pour le Plan stratégique 2026-2031 de l'OPS. La vision stratégique articulée dans le quatorzième PGT est conforme aux considérations stratégiques du Budget programme 2024-2025 de l'OPS et aux cinq piliers stratégiques du Directeur de l'OPS.</p> <p>Il convient d'observer la différence entre les cycles de planification stratégique de l'OPS et de l'OMS (2026-2031 et 2025-2028, respectivement). Le quatorzième PGT chevauche pour un an (2025) le Plan stratégique actuel de l'OPS et s'étend sur trois périodes de budget programme de l'OPS (2025, l'ensemble de 2026-2027 et 2028). L'expérience de la mise en œuvre du treizième PGT au cours de la période 2019-2023 (prolongé jusqu'en 2025) a montré l'importance d'un alignement clair entre les cadres de résultats des deux organisations afin de faciliter la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports.</p> <p>Le quatorzième PGT contient une liste initiale de 86 indicateurs de résultats, contre 46 dans le treizième PGT. L'absence d'indicateurs de référence ou de cibles posera des difficultés pour le suivi et l'établissement de rapports. Les États Membres continueront d'être consultés sur la finalisation des indicateurs, des niveaux de référence et des cibles dans le cadre de l'élaboration du budget programme de l'OMS pour 2026-2027.</p> <p>L'élaboration du nouveau Plan stratégique 2026-2031 de l'OPS a été amorcée lors de la 174^e session du Comité exécutif en juin 2024, avec la présentation du processus proposé pour l'élaboration du Plan stratégique, y compris sa feuille de route. Ce nouveau Plan stratégique répondra aux priorités mondiales en matière de santé énoncées dans le quatorzième PGT.</p>

Résolution	Documents de référence	Résolutions et documents connexes de l'OPS	Implications pour la Région
<p>WHA77.2 Participation sociale pour la couverture sanitaire universelle, la santé et le bien-être</p>	<p>Couverture sanitaire universelle Document A77/4</p>	<p>CD60/6 et CD60.R4 (2023) Politique concernant les personnels de santé à l'horizon 2030 : renforcement des ressources humaines de santé pour des systèmes de santé résilients</p> <p>CD53/5, Rev. 2 et CD53.R14 (2014) Stratégie pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle</p>	<p>Dans la Région des Amériques, il est nécessaire d'élargir l'accès équitable à des services de santé complets et de qualité centrés sur les personnes et les communautés, en mettant l'accent sur le renforcement des soins de santé primaires. Les efforts doivent cibler l'amélioration de la qualité des services de santé, la réduction des obstacles aux soins de santé, la prise en compte des déterminants sociaux et économiques de la santé, le renforcement de la gouvernance et de la résilience des systèmes de santé, ainsi que l'amélioration de la coopération régionale.</p> <p>Le travail de l'OPS concernant la couverture sanitaire universelle est un travail d'envergure, qui consiste à défendre l'accès équitable à des services de santé de qualité sans aucun obstacle, à combattre les disparités en matière de santé via des programmes ciblant le genre, l'origine ethnique et les déterminants sociaux de la santé et à renforcer les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires. La coopération technique de l'OPS améliore la gouvernance, le financement et la collaboration intersectorielle.</p>
<p>WHA77.3 Renforcer le soutien psychosocial et en santé mentale avant, pendant et après les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'origine humaine ainsi que les urgences sanitaires et autres</p>	<p>Suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles Document A77/4</p>	<p>CD60/7 et CD60.R5 (2023) Politique concernant la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes</p> <p>CD60/9 et CD60.R12 (2023) Stratégie pour améliorer la santé mentale et la prévention du suicide dans la Région des Amériques</p> <p>CSP30/9 et CSP30.R3 (2022) Politique pour l'amélioration de la santé mentale</p>	<p>La résolution WHA77.3 appelle à la mise en place de services de santé mentale intégrés, de qualité, accessibles et abordables pour tous et toutes, et invite instamment les États Membres à mettre en œuvre le <i>Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2030</i> de l'OMS, et intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial aux efforts de préparation, de riposte et de relèvement relatifs aux situations d'urgence. La résolution souligne également la nécessité d'investir à long terme dans les services communautaires et la coordination intersectorielle pour améliorer l'accès aux soins.</p>

Résolution	Documents de référence	Résolutions et documents connexes de l'OPS	Implications pour la Région
<p>WHA77.5 Accélération des efforts entrepris pour réduire la mortalité de la mère, du nouveau-né et de l'enfant afin d'atteindre les cibles 3.1 et 3.2 des objectifs de développement durable</p>	<p>Accélération des efforts entrepris pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable en matière de santé maternelle et de mortalité de l'enfant Document A77/4</p>	<p>CSP30/8 et CSP30.R2 (2022) Politique pour la reconquête du progrès obtenu dans la réalisation des objectifs de développement durable avec équité au moyen d'actions qui tiennent compte des déterminants sociaux de la santé et du travail intersectoriel</p> <p>CSP30/INF/12(B) (2022) Plan d'action pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent 2018-2030 : rapport d'avancement</p> <p>CD56/8, Rev. 1 et CD56.R8 (2018) Plan d'action pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent 2018-2030</p>	<p>La mise en œuvre de la <i>Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)</i> s'est révélé difficile. Bien que le <i>Plan d'action régional pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent 2018-2030</i> ait été approuvé en 2018 par les États Membres de l'OPS dans la perspective de sa conformité aux ODD, les progrès réalisés en santé maternelle restent insuffisants. Des changements positifs commencent à être observés sous la forme d'une réduction du taux régional de mortalité maternelle, qui ramène les décès maternels aux niveaux prépandémiques, mais le taux moyen de réduction du taux de mortalité maternelle est loin des niveaux nécessaires pour atteindre d'ici à 2030 l'objectif régional de 30 décès maternels ou moins pour 100 000 naissances vivantes.</p> <p>L'OPS élabore actuellement un ensemble d'interventions visant à prioriser la réduction de la mortalité maternelle, notamment : <i>a)</i> en réunissant les États Membres et les partenaires concernés pour un « appel à l'action » en vue d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et de repositionner le sujet de la santé maternelle dans les programmes sanitaires nationaux, <i>b)</i> en élaborant et en diffusant une nouvelle stratégie, fondée sur les soins de santé primaires, pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle dans la Région des Amériques, <i>c)</i> en créant une équipe interne spéciale composée de représentants des bureaux de pays prioritaires et de tous les secteurs de l'Organisation pour fournir un appui technique, <i>d)</i> en convoquant un groupe consultatif scientifique externe pour soutenir l'OPS dans l'élaboration d'interventions visant à réduire la mortalité maternelle et <i>e)</i> en mettant à la disposition des États Membres une plateforme d'accès aux bonnes pratiques pour contribuer à réduire la mortalité maternelle.</p>
<p>WHA77.6 Résistance aux antimicrobiens : accélérer les ripostes nationales et mondiales</p>	<p>Résistance aux antimicrobiens : accélérer les ripostes nationales et mondiales Document A77/5</p>	<p>CE174/13 et CE174.R2 (2024) Stratégie et plan d'action pour réduire la charge du sepsis grâce à une approche intégrée 2025-2029 [en anglais]</p>	<p>La résolution WHA77.6 vise à accélérer les ripostes nationales et mondiales à la résistance aux antimicrobiens en amont de la deuxième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sujet, qui aura lieu en septembre 2024. La résolution salue les quatre priorités stratégiques et opérationnelles de l'OMS pour lutter contre les infections bactériennes résistantes aux médicaments dans le secteur de la santé humaine (2025-2035) et prie instamment les États Membres à respecter ces priorités dans leurs plans d'action nationaux.</p>

Résolution	Documents de référence	Résolutions et documents connexes de l'OPS	Implications pour la Région
		<p>CD57/12 et CD57.R13 (2019)</p> <p>Stratégie et plan d'action pour améliorer la qualité des soins lors de la prestation de services de santé 2020-2025</p>	<p>L'OPS reconnaît la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens dans la Région, en particulier dans le secteur de la santé humaine. En décembre 2023, 25 pays de la Région des Amériques déclaraient avoir élaboré des plans d'action nationaux multisectoriels sur la résistance aux antimicrobiens (n = 30). Le Bureau sanitaire panaméricain aidera les États Membres à intégrer ces priorités opérationnelles à leurs plans d'action nationaux, ainsi que les interventions qui adoptent une approche centrée sur la personne et sont alignées sur les stratégies de soins primaires, de couverture sanitaire universelle et de préparation et d'intervention en cas d'urgence sanitaire.</p> <p>Une stratégie et plan d'action pour réduire la charge du sepsis grâce à une approche intégrée sur la période 2025-2029 seront présentés en 2024 au 61^e Conseil directeur aux fins d'examen par les États Membres de l'OPS.</p>
<p>WHA77.14</p> <p>Changements climatiques et santé</p>	<p>Changements climatiques, pollution et santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine Document A77/4 • Changements climatiques et santé Document A77/4 	<p>CE174/14 et CE174.R15 (2024)</p> <p>Politique visant à renforcer l'action du secteur de la santé guidée par l'équité concernant le changement climatique et la santé [en anglais]</p>	<p>Cette résolution reconnaît la menace que les changements climatiques font peser sur la santé humaine et souligne le besoin urgent de mesures pour faire face aux risques sanitaires qu'ils posent.</p> <p>Le Bureau sanitaire panaméricain travaille avec les pays aux niveaux régional, infrarégional et national pour mettre en place des systèmes de santé résilients aux changements climatiques et à faible émission de carbone. À l'échelle mondiale, 13 pays de la Région des Amériques se sont engagés à adhérer à l'Alliance pour une action transformatrice en faveur du climat et de la santé de l'OMS, et les activités de sensibilisation continuent d'augmenter.⁴</p> <p>Une politique visant à renforcer l'action du secteur de la santé guidée par l'équité concernant le changement climatique et la santé sera présentée en 2024 au 61^e Conseil directeur aux fins d'examen par les États Membres de l'OPS. Cette politique régionale s'articule selon cinq axes d'intervention relatifs à l'adaptation, à l'atténuation, à la participation sociale et communautaire, à la surveillance et l'information, ainsi qu'au financement.</p>

⁴ Plus d'informations disponibles à l'adresse suivante : <https://www.atachcommunity.com/about-atach/> [en anglais].

Résolution	Documents de référence	Résolutions et documents connexes de l'OPS	Implications pour la Région
WHA77.17 Renforcer la préparation et la riposte face aux urgences de santé publique par des amendements ciblés au Règlement sanitaire international (2005)	Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) Document A77/9	CE174/INF/3 (2024) Mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005) [en anglais]	La résolution WHA77.17 contient un ensemble d'amendements au Règlement sanitaire international visant à renforcer la préparation, la surveillance et la riposte à l'échelle mondiale en cas d'urgences de santé publique, y compris les pandémies. Ces amendements comprennent <i>a)</i> l'introduction d'une définition d'« urgence pandémique » visant à rendre la collaboration internationale plus efficace face à des événements qui risquent d'entraîner ou ont entraîné une pandémie, <i>b)</i> un engagement en faveur de la solidarité et de l'équité dans le renforcement de l'accès aux produits médicaux et au financement, <i>c)</i> la création du Comité des États parties pour faciliter l'application effective du Règlement modifié et <i>d)</i> la création d'autorités nationales pour le RSI pour améliorer la coordination de la mise en œuvre du Règlement à l'intérieur des pays et entre eux.

Tableau 2. Sélection de décisions adoptées par la 77^e Assemblée mondiale de la Santé, documents de référence et implications pour la Région des Amériques

Décision	Documents de référence	Résolutions et documents connexes de l'OPS	Implications pour la Région
<p>WHA77(8) Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action mondiaux pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035</p>	<p>Couverture sanitaire universelle Document A77/4</p>	<p>CE174/19 et CE174.R6 (2024) Stratégie de soins d'urgence, soins critiques et soins chirurgicaux intégrés 2025 2030 [en anglais] CD59/11 et CD59.R12 (2021) Stratégie visant à développer des systèmes de santé résilients et un rétablissement suite à la pandémie de COVID-19 pour assurer la durabilité et la protection des acquis de santé publique</p>	<p>Dans la décision WHA77(8), le Directeur général est prié d'élaborer une stratégie mondiale de soins d'urgence, soins critiques et soins chirurgicaux intégrés afin d'appuyer la mise en œuvre de la résolution WHA76.2 pour la période 2026-2035, aux fins d'examen par la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, et de concrétiser la stratégie mondiale sous la forme d'un plan d'action doté de cibles à atteindre d'ici à 2035.</p> <p>Une stratégie pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés sur la période 2025-2030 sera présentée en 2024 au 61^e Conseil directeur aux fins d'examen par les États Membres de l'OPS.</p>
<p>WHA77(9) Plan d'action mondial et cadre de suivi pour la lutte anti-infectieuse</p>	<p>Projet de plan d'action mondial pour la lutte anti-infectieuse Document A77/4</p>	<p>CE174/13 et CE174.R2 (2024) Stratégie et plan d'action pour réduire la charge du sepsis grâce à une approche intégrée 2025-2029 [en anglais]</p>	<p>Selon l'enquête annuelle de suivi de la résistance aux antimicrobiens selon les pays (2023), 13 % (4) des pays répondants (n=30) de la Région ont déclaré ne pas disposer d'un programme national de lutte anti-infectieuse. À l'inverse, 37 % (11) des pays disposaient de programmes de lutte anti-infectieuse correctement mis en œuvre, dont l'exécution a été suivie dans les établissements de santé à l'échelle nationale. En dépit des progrès réalisés, il est nécessaire d'amplifier les programmes et les activités de lutte anti-infectieuse, afin de réduire drastiquement le risque persistant d'infections associées aux soins (notamment le risque d'infections présentant une résistance aux antimicrobiens) et de limiter les épidémies de maladies infectieuses d'ici à 2030.</p>

Décision	Documents de référence	Résolutions et documents connexes de l'OPS	Implications pour la Région
		<p>CD60/INF/10(C) (2023) Stratégie et plan d'action pour améliorer la qualité des soins lors de la prestation de services de santé 2020-2025 : examen à mi-parcours</p> <p>CD57/12 et CD57.R13 (2019) Stratégie et plan d'action pour améliorer la qualité des soins lors de la prestation de services de santé 2020-2025</p>	<p>Une stratégie et plan d'action pour réduire la charge du sepsis grâce à une approche intégrée sur la période 2025-2029 seront présentés en 2024 au 61^e Conseil directeur aux fins d'examen par les États Membres de l'OPS.</p>
<p>WHA77(20) Organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies</p>	<p>Organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies Document A77/10</p>		<p>Par la décision WHA77(20), les États Membres sont convenus de proroger le mandat du Groupe intergouvernemental de négociation afin qu'il puisse achever dès que possible ses travaux de négociation du projet d'accord de l'OMS sur la pandémie. Le Groupe intergouvernemental de négociation est prié de soumettre le résultat de ces négociations à l'examen de la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en 2025 ou plus tôt, si possible, lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé qui se tiendra en 2024.</p>